

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

COMMUNE DE VIC FEZENSAC

Canton de VIC-FEZENSAC

N° 2026/D26

DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1^{er}, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'appel public à la concurrence paru sur le site achatpublic.com et au BOAMP le 08 janvier 2026 pour la réalisation de travaux de rénovation du bâtiment 4 classes et de salles à l'étage du bâtiment principal de l'école élémentaire Marc Castex de Vic-Fezensac, MAPASERV2025-02 ;

VU la date limite des offres fixée au 30 janvier 2026 à 13 heures ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 16 février 2026 classant les propositions des entreprises.

LOT 1 : Démolitions, gros œuvre, carrelage, faïence :

Raison sociale	Classement de l'offre
SARL CARO	1
BRISCADIEU	2
DDV CONSTRUCTIONS	3

LOT 2 : Menuiseries extérieures aluminium et intérieures bois

Raison sociale	Classement de l'offre
ANTONELLO MBA	1
MEUBLES DUEZ	2

LOT 3 : Platerie, doublages, cloisons, isolation, faux-plafond :

Raison sociale	Classement de l'offre
JPMI	1

L'EMBEILLIE	2
NIN	3
SARL CARO	4

LOT 4 : Electricité, courants forts et courants faibles :

Raison sociale	Classement de l'offre
ROVER ELEC	1
MARSOL	2

LOT 5 : Chauffage, plomberie sanitaires VMC :

Raison sociale	Classement de l'offre
PILATI	1
MARSOL	2

LOT 6 : Sols souples:

Raison sociale	Classement de l'offre
MARQUE	1
DUPIN	2
PLASTIC DECORS	3
SOLGERS	4
DUTREY	5

LOT 7 : Peinture:

Raison sociale	Classement de l'offre
MARQUE	1
EURL MENDOUSSE	2
L'EMBEILLIE	3
RPSO	4
DUTREY	5
SUP PEINTURE	6

DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché de travaux comme suit :

LOT 1 : Démolitions, gros œuvre, carrelage, faïence : SARL CARO sise 8 rue de la Brèche 32190 Vic-Fezensac pour un montant de 28 933,20€ TTC.

LOT 2 : Menuiseries extérieures aluminium et intérieures bois : SARL ANTONELLO MBA sise 4 rue Marcel Luquet 32000 Auch pour un montant de 24 158,16€ TTC.

LOT 3 : Platerie, doublages, cloisons, isolation, faux-plafond : SARL JPMI sise 2854 chemin de Traouès, quartier Perdigon 32300 ESTIPOUY pour un montant de 33 187,80€ TTC.

LOT 4 : Electricité, courants forts et courants faibles : SARL ROVER ELEC sise au Fiton 32190 Vic-Fezensac pour un montant de 18 602,33 € TTC

LOT 5 : Chauffage, plomberie sanitaires VMC : SAS Pilati sise 470 chemin de Pétarot 32190 ROQUEBRUNE pour un montant de 33 750,64€.

LOT 6 : Sols souples: SAS MARQUE sise 12 chemin du Lavoir 32720 VERGOIGNAN pour un montant de 21 052,92€ TTC.

LOT 7 : Peinture: SAS MARQUE sise 12 chemin du Lavoir 32720 VERGOIGNAN pour un montant de 23 683,84€ TTC.

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

À VIC-FEZENSAC,
Le 05 mars 2026,

Madame le Maire,
Barbara NETO

